



Agression physique par jet d'eau

Par **roltil**, le **07/11/2015 à 10:16**

Bonjour,

Nous subissons depuis 7 dans une situation conflictuelle avec nos voisins et nous en sommes maintenant à des agressions verbales répétées, du vandalisme, de la diffamation, du vol, et dernièrement à une agression que nous considérons comme physique sur la personne de mon épouse:

copieusement arrosée avec un jet d'eau pendant 5 minutes!

Nous avons choisi, devant cette provocation de ne pas réagir !

la gendarmerie a refusé le dépôt de notre plainte estimant que ce n'est pas une agression physique.

Notre avocate et une amie avocate également dit que SI!

Pouvez-vous nous confirmer ceci?

Merci de votre aide

Roland Tillier

Par **janus2fr**, le **07/11/2015 à 10:36**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre comment s'est passée une telle agression. 5 minutes c'est très long. Pour quelle raison votre épouse a t-elle du rester aussi longtemps sous le jet d'eau du voisin ?

Par **roltil**, le **07/11/2015 à 11:30**

comme je l'explique dans la question, nos voisins cherchent à nous provoquer par tous les moyens, d'où cette décision de ne pas "bouger".

par ailleurs, nous étions entrain de planter quelques arbustes, chez nous, et, cette attitude a été dictée aussi par la volonté d'affirmer nos droits et non pas de fuir; je sais, ça coûte cher en énergie..

Par **fabrice58**, le **07/11/2015** à **12:18**

Vous avez décidé de ne pas réagir et vous avez quand même voulu déposer plainte !
Faites-vous accompagner de votre avocate pour déposer plainte, puisque vous en avez une, elle saura déjà défendre vos intérêts.

cdt